



Conseil de l'Education et de la Formation

Avis sur le projet de réforme de la formation des enseignants
proposé par le Ministre Lebrun

AVIS n°13

Conseil du 26 mars 1993

Le CEF observe en préambule que le projet proposé par le Ministre Lebrun annonce une réforme de la formation des enseignants, il ne concerne cependant que la formation organisée dans les I.E.S.P.

Table des matières

1	Considérations générales.....	3
2	Analyse des propositions	5
2.1	Les structures.....	5
2.2	Le regroupement.....	6
2.3	Les professeurs.....	7
2.4	Les étudiants.....	7
2.5	Les contenus.....	8
2.6	Le calendrier.....	8

1 Considérations générales

- A. Le CEF souhaite que le projet de réforme de la formation des enseignants puisse être replacé dans une perspective à plus long terme, et que la résolution des problèmes urgents apporte également une réelle contribution à une politique cohérente de formation d'enseignant, construite sur la poursuite des finalités de l'école, des objectifs généraux de l'enseignement, et incluant toutes les formes de la formation des enseignants.
- B. Nonobstant l'analyse qui en sera fournie ci-après, le CEF souscrit, dans les propositions soumises à son avis, aux principes suivants :
- l'amélioration qualitative de la formation;
 - l'autonomie et la participation dans les I.E.S.P.; - la formation modulaire;
 - la révision des contenus et programmes; - la mise en place de passerelles;
 - l'accès à la recherche;
 - la planification pluriannuelle du projet;
 - la redéfinition de la charge du formateur; - le concept du contrat d'études.

De même que l'indiquent les propositions du Ministre, le CEF souhaite qu'une réforme de la formation des enseignants ait entre autres pour effet :

- d'améliorer le recrutement;
- d'améliorer le lien entre la formation théorique et la formation pratique; - de dynamiser les institutions de formation;
- de dynamiser la carrière des enseignants; - de revaloriser la fonction enseignante.

Mais le CEF souligne qu'il est fondamental qu'une formation des enseignants ait d'abord pour effet, de promouvoir une école de la réussite.

- C. Le CEF regrette toutefois que la portée des intentions et des effets attendus soit handicapée par les éléments suivants :

1° Le projet ne propose pas de vision globale de l'enseignement supérieur : la problématique de l'enseignement pédagogique est abordée de manière réductrice si elle reste isolée d'un concept global d'enseignement supérieur. C'est ainsi que les principes posés ci-avant pourraient opportunément être appliqués aux autres secteurs de l'Enseignement Supérieur.

2° Le projet ne propose pas une vision globale de la formation des enseignants : limitée à l'Ecole Normale, la réforme proposée ne tient pas compte entre autres, des projets actuels de réforme de l'agrégation dans les milieux universitaires et continue de considérer séparément des nécessités pourtant communes à toutes les institutions amenées à former des enseignants, que ce soient les I.E.S.P., l'Université, les E.N.T.M. ou la Promotion Sociale.

3° Le projet ne prend pas en considération les mutations de structures actuellement à l'étude il devrait notamment favoriser les recouvrements des périodes - charnières par des maîtres aptes à enseigner à plusieurs niveaux.

4° Le projet ne propose pas une articulation clairement démontrée sur un profil d'enseignant, en fonction des compétences attendues, et de contenus et programmes conséquents. C'est ainsi que la vision de l'enseignant en tant que "professionnel de l'apprentissage" n'apparaît pas suffisamment.

5° Le projet ne prévoit pas l'articulation et la compatibilité de la formation pédagogique reçue en Belgique avec les formations de haut niveau dispensées dans les autres pays européens et

ne prend donc pas en compte la perspective de mobilité des enseignants dans un avenir proche.

6° Le projet, tout en suggérant qu'une mission de formation continuée pourrait être dévolue aux I.E.S.P. ne prévoit pas les aspects organisationnels et structurels de cette mission, ni de quelle manière concrète (objectifs et moyens) l'articulation entre formation continuée et formation initiale pourrait être mise en place.

Parmi les effets "attendus" des propositions, le CEF aurait souhaité que la notion de plan de carrière visant à dynamiser la carrière des enseignants soit mieux expliquée. Il s'agit d'un concept relativement neuf. Il engage à une réflexion :

- sur des aspects statutaires (en vue d'accroître la mobilité des enseignants d'une fonction à l'autre);
- la formation continuée (pour permettre aux enseignants d'acquérir les compétences requises par la fonction à laquelle ils se préparent);
- sur la valorisation barémique des différentes fonctions faisant partie du plan de carrière à concevoir.

La revalorisation sociale et les moyens qui lui seraient accordés sont également des préoccupations du CEF : ils ne figurent pas davantage dans le projet.

2 Analyse des propositions

2.1 Les structures

2.1.1 Les piliers de la formation

La réforme de l'enseignement supérieur pédagogique ne devrait pas obérer un projet de réforme globale de la formation pédagogique incluant l'ensemble de l'enseignement supérieur, y compris l'université : tous les profils de métier, quelle que soit l'institution qui les a formés, peuvent donner lieu à une formation pédagogique, en vue d'une pratique pédagogique de la spécialité. Par ailleurs, la volonté de synergie suppose de dépasser le niveau de la simple collaboration, ainsi que les clivages entre niveaux de formation, induisant les niveaux et types d'enseignement, avec toutes les inégalités engendrées par le maintien des structures actuelles.

2.1.2 La formation par modules

La modularisation des contenus devrait être envisagée dans la perspective de leur articulation à des modules développés dans d'autres institutions d'enseignement supérieur, et à l'Université, avec certification spécifique. L'autonomie accordée aux I.E.S.P. devrait leur permettre, à cet égard, de passer des conventions avec d'autres institutions d'enseignement Supérieur, sans préjudice des passerelles organisées (voir point d/ ci-dessous).

2.1.3 L'autonomie

La notion d'autonomie devrait être clarifiée : la crainte de voir accorder l'autonomie dans une perspective de rationalisation budgétaire est alimentée par le souci, exprimé en préalable du projet d'une maîtrise des coûts, combinée à la prévision d'un accroissement important de la population de l'enseignement supérieur dans les années à venir.

Le CEF rappelle que l'objectif prioritaire de l'autonomie ne peut consister en une réduction des moyens actuels par l'octroi d'enveloppes budgétaires qui ne permettraient pas d'atteindre la qualité; l'autonomie doit permettre de mieux gérer les ressources humaines, les moyens pédagogiques et administratifs, le volume horaire annuel, des périodes de certification spécifiques, ..., en vue d'optimiser l'offre de formation et de faciliter le dialogue avec des institutions organisant déjà leur autonomie sur ce modèle.

2.1.4 Les passerelles

Dans cette perspective, le principe de créer des passerelles entre les 3 types d'enseignement supérieur recueille l'unanimité : elle représente une des composantes fondamentales des espoirs de synergie et de dialogue entre ces institutions, mais il reste à clarifier les objectifs en fonction des orientations, et les critères établissant les niveaux, afin d'éviter l'imposition d'un niveau sur un autre.

2.1.5 La recherche en didactique

Le comité de gestion de la recherche en didactique ne peut se limiter à constituer une banque de données reprenant les travaux d'études au sein des I.E.S.P. Il n'a d'intérêt que s'il a des objectifs plus larges et que s'il y associe l'ensemble des acteurs.

La notion de "coordination" des activités de recherche devrait être clarifiée en ce qui concerne les bénéficiaires de ces activités, et les moyens qui lui seront octroyés. Sans vouloir créer une "sous-recherche", il est important de cerner à qui elle s'adresse, dans quel but, et de quelle manière le plus grand nombre pourra s'en approprier le profit, par rapport à l'objectif fixé qui, dans le cadre

d'une formation "professionnelle" de l'enseignant, vise le jeune dans son apprentissage. Il s'agit de permettre au futur enseignant d'intégrer à sa pratique les démarches de recherche auxquelles il aurait été sensibilisé pendant sa formation. Il est donc primordial que l'ensemble des formateurs y soit impliqué, et pas seulement le groupe des psycho-pédagogues.

Par ailleurs, la formation des enseignants et des jeunes dépasse la notion de "didactique"; la recherche devrait aussi porter sur d'autres aspects (analyse de la société, des facteurs relationnels ...) et sortir du carcan des disciplines. La notion "recherche en didactique" pourrait alors s'élargir à celle de « recherche appliquée en sciences de l'éducation »

2.2 Le regroupement

2.2.1 La structure

Tout en se montrant favorable au concept de "taille critique" de l'établissement, le CEF remet en question un regroupement fondé sur le seul critère d'un établissement d'enseignement pédagogique par province et par réseau, ce critère ne prenant pas suffisamment en compte les disparités locales : à l'idée de regroupement, le CEF préfère l'idée d'associations volontaires.

En situant la problématique de la "taille critique" dans l'éclairage des objectifs de la formation des enseignants, on pourrait trouver d'autres critères qui sortiraient l'Enseignement Supérieur Pédagogique de son isolement, tout en favorisant le brassage d'idées, l'éventail d'une offre de formation complète, et en évitant, par la rigidité du système proposé d'aboutir à des regroupements pléthoriques et ingérables.

La taille critique peut par exemple, être atteinte par l'association de plusieurs institutions d'enseignement supérieur, ouverte sur des secteurs différents, afin de créer des "espaces multisectoriels" offrant aux enseignants et aux étudiants de développer toutes les dimensions qu'exige leur formation, y compris l'ouverture au monde socio-économique et culturel, sans les dispenser, pour autant d'approfondir ces dimensions, par une confrontation directe, via les stages, avec les milieux où s'exercera leur action éducative.

2.2.2 La recherche et la formation continuée

Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'un regroupement fondé sur l'idée d'un "espace multisectoriel" ouvre aussi des perspectives nouvelles et intéressantes en matière de recherche et de formation continuée, qui trouveraient un terrain plus large de concertation, avec d'autres partenaires, acteurs du terrain, professeurs en fonction ou adultes issus d'un autre secteur d'activités, développant des projets de formation continuée en articulation avec des projets en cours en formation initiale, dans une dimension "recherche - action - formation".

2.2.3 La formation continuée

Les missions de la formation continuée et ses perspectives de valorisation statutaire et barémique devraient être clarifiées.

Il conviendrait, entre autres, d'établir le lien entre ces formations continuées et :

- la requalification du personnel en fonction en vue de l'unification de la fonction enseignante,
- la mobilité d'un niveau vers un autre,
- la certification donnant accès à d'autres fonctions que celles d'enseignant,

après avoir redéfini les profils, les compétences attendues, ainsi que les contenus et méthodes, en fonction des objectifs spécifiques de la formation continuée.

2.3 Les professeurs

2.3.1 La participation

Il serait souhaitable que soient mieux définis le rôle, la composition du Comité de Direction et la place du directeur au sein de ce Comité, par rapport aux perspectives de concertation à la fois externes (avec les autres institutions impliquées dans la collaboration avec l'enseignement Supérieur Pédagogique) et internes (en ce qui concerne le projet d'établissement, la coordination des stages, des activités de recherche ...) et que soient bien précisés le rôle de tous les acteurs de la formation, la mission de gestion du Comité, et sa relation avec le pouvoir organisateur ...

2.3.2 L'expérience professionnelle

Le projet exige des formateurs une expérience utile dans le niveau pour lequel ils forment, mais ne dit pas par quelles modalités pratiques, ceux qui n'ont pas actuellement cette expérience utile pourraient l'acquérir. On peut suggérer par exemple la voie des stages, associée à la recherche, pour les formateurs en fonction.

Pour les futurs formateurs, cette expérience utile peut dans certains cas, être rencontrée à travers un plan de carrière prévoyant la mobilité inter-niveaux, la polyvalence sur certains niveaux et la capacité de poursuivre en cours de carrière une certification spécifique donnant accès à d'autres fonctions que celles d'enseignant dans un niveau, ou dans une discipline, et par cette voie, de devenir maîtres de stages ou formateurs en pratique du métier d'enseignant:

Dans d'autres cas, il faut étudier la possibilité de l'acquérir en cours d'emploi pendant les premières années de l'engagement (voir à ce sujet les travaux du Conseil Supérieur Pédagogique).

2.3.3 La charge complète

Le texte ne donne pas de garantie sur les perspectives que recouvre la notion de charge complète : contrôle des prestations ? Qualité ? Investissement dans un projet collectif ? Nombre d'heures effectif à l'établissement ? En stages, en activités de recherche ? Maîtrise de l'accroissement des coûts ?...

Le CEF souhaite néanmoins que ces perspectives soient précisées, afin d'une part, de respecter l'autonomie du professeur dans le choix de sa méthode de travail, et d'autre part, de créer les conditions d'une revalorisation morale de la fonction, par une clarification du volume des prestations en tenant compte des différents aspects de la charge.

Le CEF souligne l'importance d'une infrastructure de qualité pour faciliter l'implication dans le projet collectif de l'équipe de formateurs : lieu de travail personnel et collectif, centre de documentation, outils informatiques, de communication, ...

2.4 Les étudiants

2.4.1 Le contrat d'études

Le concept du "contrat d'études" doit être clarifié en ce sens qu'il concerne deux parties qui engagent chacune leur responsabilité. L'étudiant s'engage à consentir les efforts qui découlent de ses choix; l'institution s'engage à intégrer au contrat le "plan de cours" qui définit les objectifs, la progression, et les critères d'évaluation.

2.4.2 La participation

Les étudiants de l'Enseignement Supérieur sont des adultes participant à l'élaboration du projet de l'établissement. Leur participation doit être réelle et définie par des modalités de fonctionnement et la clarification des rôles et des compétences de chacun.

2.5 Les contenus

2.5.1 Révision des objectifs

Ce point du projet mérite un développement plus approfondi des objectifs de la formation des enseignants, repensées en fonction des objectifs généraux de l'enseignement.

Le document n'est guère explicite sur l'énoncé des matières qui feraient l'objet de cette révision, et des matières nouvelles qui seraient inscrites au programme, en fonction des compétences attendues et du profil des enseignants par rapport au niveau et au type d'enseignement dans lequel ils exerceront leur mission.

Le CEF cite en référence utile le chapitre 4 du rapport approuvé du 21 octobre 1992 de la CCPES, chapitre définissant les objectifs de professionnalisation de la fonction d'enseignant (voir annexe). Cette note ne s'applique qu'à l'enseignement secondaire, mais peut être transposée à tous les niveaux de la formation.

Les notions d'interdisciplinarité, de la pratique de résolution de problèmes, entre autres, doivent être intégrées dans les pratiques institutionnelles et dans les apprentissages de l'étudiant, afin d'avoir valeur d'exemple pour sa pratique ultérieure.

Les contenus et les programmes doivent comporter des cours en tronc commun, sur le plan des disciplines, comme sur le plan de la pédagogie, afin de faciliter les passerelles, l'interdisciplinarité, l'acquisition de compétences communes liées à la professionnalisation de la fonction.

Ils doivent aussi favoriser la polyvalence.

La modularisation devra permettre de finaliser en séquences plus courtes et plus efficaces, des objectifs de cours, liés par exemple aux technologies nouvelles, à la gestion des groupes humains, à la relation famille - école, à l'analyse des problèmes de société influençant la vie de l'enfant ... Mais toutes ces thématiques nouvelles doivent faire partie intégrante des programmes de formation, être confiées à des formateurs spécialisés : elles ne peuvent faire partie de cours à options, placés en annexe de la formation, tant il est vrai qu'elles constituent des outils permettant aux enseignants de devenir des acteurs sociaux.

Dans la perspective d'un rendement maximum de la politique des passerelles, il est important que les contenus de cours puissent être revus et harmonisés avec l'ensemble des institutions se donnant pour but de former des enseignants, et des partenaires concernés.

2.5.2 Les stages

Le CEF souhaite que soient clarifiés le statut de l'étudiant et celui des maîtres de stages :

- Les étudiants : les travaux des étudiants représentent des créations personnelles; il convient, sur ce point, d'engager une réflexion sur la protection des droits d'auteurs.
- Les maîtres de stages : peuvent être considérés comme tels les enseignants de tous les niveaux qui accueillent le stagiaire; une redéfinition du profil du maître de stage serait utile en fonction de sa capacité d'accueil et de communication, d'une vision positive de sa mission, de sa disponibilité à fonctionner dans les équipes, à la fois au sein de l'école où se poursuit le stage et au sein de l'équipe de formateurs. La compétence du maître de stage doit être reconnue sur base de critères objectifs à redéfinir (formation continuée, certifiée, évaluation externe, ...).

2.6 Le calendrier

La mise en oeuvre des propositions sur base d'un calendrier débutant en septembre 1993 paraît irréaliste. En effet, l'ensemble des problématiques évoquées suppose des modifications dont l'ampleur et le changement de mentalité qu'elles induisent, requièrent du temps, afin de préparer les esprits, à la fois des institutions et des utilisateurs. Cette préparation n'est pas prise en compte dans ce projet.

Par ailleurs, de nombreux points appellent une précision et une clarification, avant de pouvoir être intégrés de façon réaliste à l'échéance de septembre 93 : entre autres :

- le concept de la recherche et la mise en oeuvre d'un projet répondant aux objectifs d'une formation d'enseignants;
- la révision des objectifs et des contenus des programmes.

Les autres objectifs paraissent praticables, moyennant la prise en compte des observations qu'ils soulèvent ci-avant.